

# Autour de la révolution vaudoise de 1798

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22398>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'excédent était payé :

a) Pour le voyage entier de Porrentruy à Bâle, 6 deniers de l'Évêché, soit 1 sol de France par livre ;

b) Pour les autres parcours :

Pour une distance de	1 à 6 lieues,	$\frac{1}{2}$ kreutzer par livre.
» » » de passé	6 à 12 »	1 » » »
» » » »	12 à 18 »	$1\frac{1}{2}$ » » »
» » » »	18 à 24 »	2 » » »

Aucun voyageur, de quelque qualité et condition qu'il pût être, n'avait le droit de retarder les diligences.

(*A suivre.*)

Marc HENRIOUD.

---

## AUTOUR DE LA RÉVOLUTION VAUDOISE DE 1798

---

Le récit des contemporains est toujours le plus attrayant. Il peut porter l'empreinte des passions qui détruisent le sens de l'impartialité, mais il constitue la meilleure documentation qu'on puisse rêver, surtout s'il peut être confronté avec d'autres pages écrites à la même époque.

Nous publions non pas de l'inédit, mais une page peu connue, croyons-nous. Elle est extraite d'un journal qui n'est pas dans toutes les Bibliothèques.

N° 1. *Nouvelliste vaudois et étranger*  
*du samedi 17 février 1798.*

à PAYS DE VAUD.

Ce pays avait passé anciennement sous la domination des Bernois à condition que ses privilèges seraient maintenus par eux, et la France accepta la garantie des traités qui furent faits. Ces anciens privilèges existaient dans nombre d'archives et y étaient oubliés lorsque la révolution française a appris aux peuples à raisonner sur leurs droits. En 1791

nombre de villes et communes présentèrent de très humbles requêtes à l'Etat de Berne pour qu'on leur rendît ce que l'ignorance des gouvernés, la finesse des gouvernans ou la suite des siècles avait laissé tomber dans l'oubli. Toutes les requêtes furent reléguées à l'écart, si du moins elles n'ont pas été plus ignominieusement traitées tant y a qu'on n'en a reçu aucune réponse. Mais ce n'est pas le tout : afin qu'on n'osât plus dans la suite faire de semblables demandes, la haute commission envoyée à Lausanne et Rolle et munie de pleins pouvoirs fit des perquisitions inouïes sur tous ceux qui parlaient des droits du peuple, qui avaient dressé quelques requêtes pour des communes ou qui les approuvaient directement ou indirectement. On établit des espions de toutes espèces à qui on promettait une paie fixe et un tant par délation, avec l'assurance que leurs noms seraient tenus secrets. Ainsi, tout ce qu'on disait, tout ce qu'on faisait, était lu et interprété avec perfidie : quand un espion voulait perdre quelqu'un il le suivait partout ; si cela n'était pas suffisant le mensonge était mis en œuvre et l'infâme délateur était cru sur parole. Des procédures immenses et tortueuses ont été instruites sur ces bases impures par la haute commission sans qu'on osât se défendre ni même nier les fausses accusations. Ce tribunal aussi despotique que nouveau employait les termes les plus durs, les injures les plus grossières, les menaces les plus terribles et il avait à sa disposition des milliers de soldats Allemands<sup>1</sup> qu'on avait fait venir après les avoir indignement prévenus contre le Pays de Vaud ; car l'insolence semblait leur avoir été surtout recommandée. Plusieurs citoyens furent obligés de fuir cette tyrannie ; on en exila un grand nombre et un plus

<sup>1</sup> On désignait ainsi dans le canton de Vaud les soldats suisses parlant allemand, venus des cantons de la « Suisse allemande » comme nous dirions aujourd'hui.

grand nombre encore furent emprisonnés, dégradés ou vexés sourdement par la suite de mille manières. . . Le peuple vaudois avili repassait tout cela dans sa mémoire ; il s'y joignait encore d'autres griefs et on gémissait dans un morne silence. Une haute commission bernoise venait, comme en 1791, d'arriver à Lausanne pour étouffer les plaintes qui pouvaient justement se faire. Chacun était inquiet lorsque le Directoire exécutif de France instruit par plusieurs individus persécutés et surtout par le colonel La Harpe de Rolle déclare que « les membres des gouvernemens de Berne et de Fribourg répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitans du Pays de Vaud qui seraient adressés et qui pourraient s'adresser encore à la république française pour réclamer en exécution des anciens traités, sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits ; ce décret est du 8 nivôse soit 28 décembre dernier et il fut reçu peu de jours après à Lausanne. Aussitôt on propose dans un cercle de signer une requête, soit pétition à adresser à LL. EE. de Berne dans laquelle on demande la convocation des Etats des villes et communes du Pays afin que cette assemblée travaillât en commun à rechercher les anciens droits et à les recouvrer. Les signatures se multiplièrent d'abord à l'infini et on fit part de la requête à la magistrature de Lausanne qui y souscrivit le 8 janvier. La même marche fut suivie dans les différentes villes du pays et le gouvernement de Berne reçut la pétition ; mais l'écouta-t-il ? C'est autre chose. Il fit des promesses vagues d'amélioration : la haute commission d'état et l'état lui-même promit aux communes de prendre en considération des requêtes séparées, mais ne voulut point consentir à ce que les Etats s'assemblassent. Les Vaudois crurent voir là le dessein de diviser les communes entre elles, de faire qu'elles ne pussent pas se communiquer leurs lumières, d'ac-

corder à quelques-uns afin de pouvoir sans risque refuser aux autres et peut-être de traîner la chose en longueur, afin de tenter la répression des pétitionnaires comme en 1791 et 1792. Pendant ces entrefaites on voulut proposer à tous les individus rassemblés sur les places pour cet objet le 10 janvier, un serment de fidélité à LL. EE. de Berne ; le serment fut refusé totalement dans un grand nombre de lieux et dans d'autres plus ou moins de personnes le prêtèrent. La chose se passa dans le calme ; mais de toutes parts on continua à demander vivement l'assemblée des états. La diète des Suisses siégeant à Aarau crut apaiser le tout en envoyant à Lausanne un député de Zurich et un de Sweitz (*sic*) en qualité de médiateur. Ils promettaient d'écouter chaque communauté séparément ; mais personne ne se présenta parce que ce n'était pas ce qu'on demandait et la députation repartit au bout de quelques jours, aussi bien que la haute commission de Berne. Les Bernois résolurent alors de lever une armée dans le Pays de Vaud pour écraser les mécontents. Le colonel de Weiss, baillif à Moudon, fut nommé général et on le chargea d'organiser son armée ; il fut aidé dans cette œuvre par MM. Pillichodi, Russillon, etc., tous d'Yverdon : malgré leurs efforts ils ne purent lever que quelques hommes ; mais à force d'argent et de promesses bernoises ils parvinrent à indisposer quelques villages contre les partisans de la liberté. Cependant les députés d'un nombre infini de communes se rendaient à Lausanne et établissaient une correspondance suivie avec leurs commettans, aussi bien qu'avec le général de brigade Ménard qui était à Fernex près Genève à la tête d'une armée de 15,000 hommes envoyés par le Directoire de France pour protéger les patriotes vaudois et les aider à secouer le joug des gros bourgeois de Berne.

Le 23 janvier au soir on apprend à Lausanne que la

France veut la liberté des Vaudois et le lendemain matin les députés se constituent en assemblée nationale provisoire. Chaque citoyen prend la cocarde verte et de toutes parts on entend les cris de Vive la République lémanique. On promène en triomphe un drapeau vert ; on plante avec chant d'allégresse l'arbre de la liberté et des courriers s'élancent vers tous les points pour annoncer cette grande nouvelle ; partout on arbore ces signes précieux et dans deux jours tout le pays se voit délivré de ses anciens maîtres : les baillis partent tous pour Berne et les patriotes font la garde des châteaux. Plusieurs bailliages dépendant de Fribourg en font de même et se joignent à la nouvelle république. Cependant quelques allarmes ne tardent pas à se répandre : de Weiss a établi son quartier général à Yverdon et envoie à droite et à gauche des émissaires. Romainmôtier et Grandson paraissent lui obéir : le château de Lucens est occupé par ses chasseurs et un corps de Bernois est à Avenches avec de l'artillerie. Sur ces avis des volontaires se lèvent de toutes parts et partent pour Lucens : ils trouvent le château déjà rendu et continuent leur route vers Payerne et Avenches : les Bernois se retirent à Faoug près Morat et on met des patrouilles dans les environs pour les observer. Le général Ménard averti des trames de de Weiss lui envoie son aide de camp Autier avec une sommation d'abandonner le pays et de licencier ses troupes.

Autier est assailli dans la nuit du 26 au 27 janvier dans le village de Thierrens, sur la grande route de Moudon à Yverdon : deux hussards français qui l'escortaient sont tués et lui-même ne se sauve qu'à la faveur des ténèbres : de Weiss qu'on soupçonne d'avoir tramé cet infâme assassinat avait quitté le pays et ses satellites rentrent dans leurs foyers. Il n'y a plus que la paroisse de Sainte-Croix qui refuse de porter la cocarde verte. Aussitôt que le général Ménard est

averti du meurtre de ses hussards, il fait le 27 janvier une proclamation aux Vaudois pour leur dire qu'il va entrer chez eux comme ami, et une à ses soldats pour les inviter à l'ordre, à la décence et à respecter un peuple de frères, dont il veut traverser le territoire pour marcher sur Berne et venger le sang français. L'armée a commencé son entrée à Lausanne le 28 et elle est cantonnée dans les diverses villes, surtout à Moudon, Payerne et Avenches jusqu'à ce que les Bernois qui ont été sommés soient décidés à céder ou à se battre. En attendant leur dernière réponse, les Français se préparent et vont faire avancer de nouvelles troupes. Le général Brune qui est à Lausanne est nommé pour commander la division à la place du général Masséna qui est rappelé. Ménard et Rampon commandent sous lui. Tel est l'état des choses. Nous avons cru faire plaisir en commençant par ce léger aperçu que nous allons terminer par un précis des séances de l'Assemblée provisoire. Dans la suite nous rapporterons les travaux journaliers du gouvernement et les diverses nouvelles que nous rechercherons avec soin.

Suit un précis des séances de l'assemblée représentative provisoire du peuple vaudois.

(Communiqué par L. Mogeon.)

---

## QUELQUES SOUVENIRS

relatifs à **Fr.-Samuel-Théod. Porta**<sup>1</sup>, allié Héchier (1716-1790),  
jurisconsulte à Lausanne (dit : « Porta à trois-doigts »).

---

*Citation tirée d'une notice dûe à la plume du pasteur et poète  
Fréd. Chavannes-Curchod (1803-1893).*

« C'était un homme de la vieille roche, d'une austère probité, d'un caractère inflexible en tout ce qui tenait au devoir et à l'honneur. A cette rigidité il joignait une générosité

<sup>1</sup> Cf. *Dictionnaire Alb. de Montet*, p. 325.